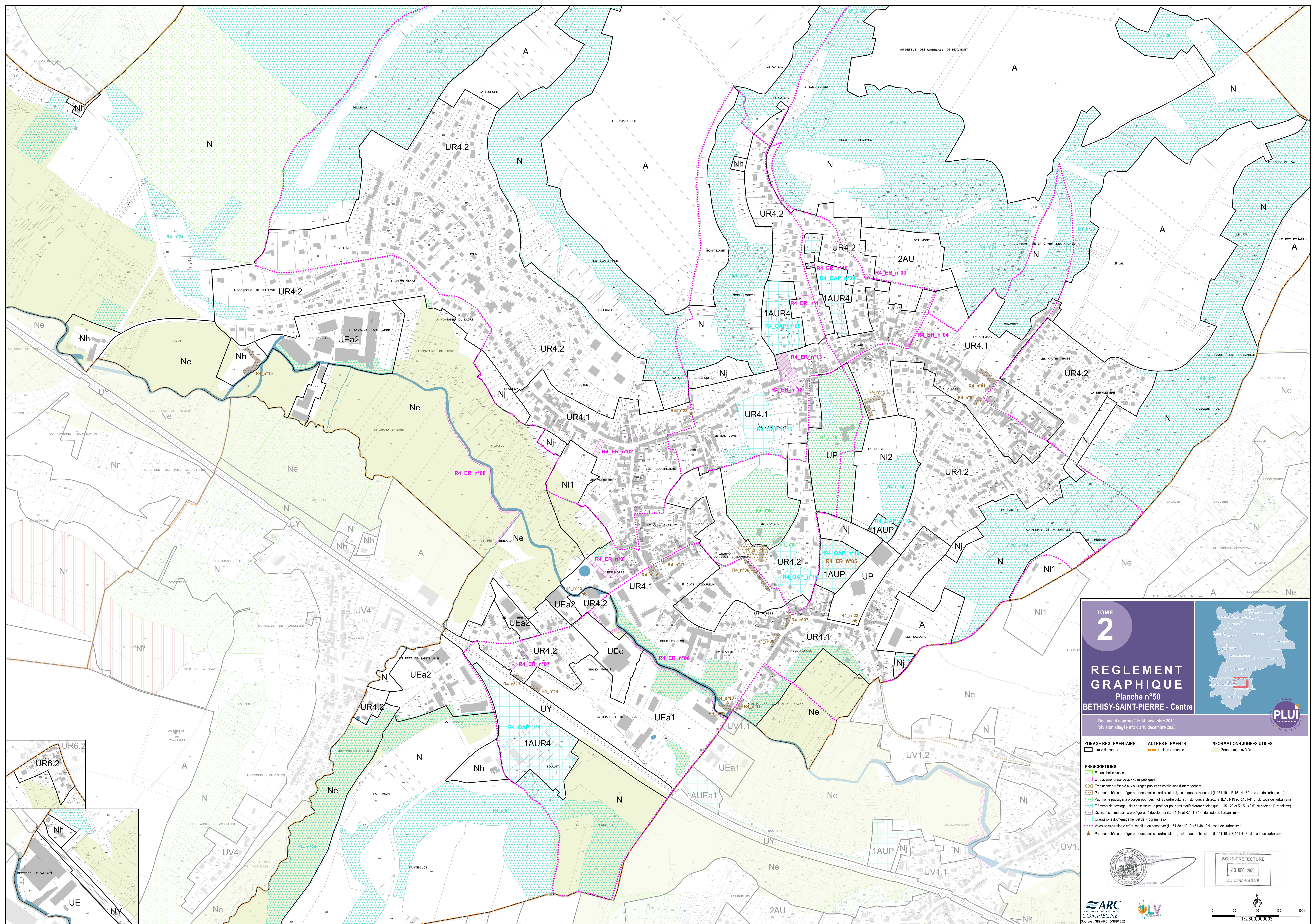




TOME
2

**REGLEMENT
GRAPHIQUE**
Planche n°50
BETHISY-SAINT-PIERRE - Centre

Document approuvé le 14 novembre 2019
Révision allégée n°2 du 18 décembre 2025

- | ZONAGE REGLEMENTAIRE | AUTRES ELEMENTS | INFORMATIONS JUGEES UTILES |
|----------------------|------------------|----------------------------|
| Limite de zonage | Limite communale | Zone humide avérée |
- PRESCRIPTIONS**
- Espace boisé classé
 - Emplacement réservé aux voies publiques
 - Emplacement réservé aux ouvrages publics et installations d'intérêt général
 - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L.151-19 et R.151-41 3° du code de l'urbanisme)
 - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L.151-19 et R.151-41 3° du code de l'urbanisme)
 - Eléments de paysage, (sites et secteurs) à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 et R.151-43 5° du code de l'urbanisme)
 - Diversité commerciale à protéger ou à développer (L.151-16 et R.151-37 4° du code de l'urbanisme)
 - Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Voies de circulation à créer, modifier ou conserver (L.151-38 et R.151-48 1° du code de l'urbanisme)
 - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L.151-19 et R.151-41 3° du code de l'urbanisme)